

Distribution limitée

WHC-94/CONF.001/5Add.2
Paris, 20 juin 1994
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-huitième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X (Fontenoy)

Point 7 de l'Ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale

ASSISTANCE TECHNIQUE

Joya de Ceren (El Salvador)

Antécédents : El Salvador a reçu une assistance préparatoire en 1992 pour préparer le dossier de proposition d'inscription de Joya de Ceren. Ce site a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1993 et le Comité a noté à cette occasion la fragilité des vestiges archéologiques et recommandé qu'une attention particulière soit apportée à leur conservation.

El Salvador a payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour 1994.

Description de la demande : La conservation et la gestion de ce site nécessitent une approche intégrale. Les structures qui ont été mises au jour jusqu'ici sont extrêmement fragiles et leur conservation pose de nombreux problèmes. Beaucoup d'autres structures sont toujours enterrées sous d'épaisses couches de terre. Les fouilles, les mesures de conservation, la formation, le tourisme et l'administration du site, tous ces sujets sont complexes et doivent être considérés de manière globale.

Pour cela, les autorités salvadoriennes proposent d'organiser un atelier à la fin de 1994, pour définir un plan de développement intégral pour le site de Joya de Ceren, dans le cadre d'une importante zone archéologique plus étendue (comprenant des sites tels que San Andres, El Cambio, etc.). Les participants à l'atelier seraient des représentants de toutes les

institutions nationales concernées, avec en plus un nombre limité d'experts de l'extérieur.

Le plan de développement intégral refléterait l'accord général de l'ensemble des institutions, autorités et techniciens impliqués dans la gestion du site et il proposerait un cadre d'action pour l'avenir. La coopération nationale, bilatérale et internationale serait guidée par le plan de développement et, à cet égard, on pourrait considérer l'organisation d'une réunion de bailleurs de fonds en 1995.

Contribution nationale : 10.000 \$EU en nature (équipements et installations sur place, assistance en matière de secrétariat, transports, etc.).

Montant demandé au Bureau : 25.000 \$EU pour la participation à l'atelier de six experts de l'extérieur.

Action de la part du Bureau : Il est demandé au Bureau d'approuver cette demande, étant donné tout particulièrement la fragilité du site et la complexité de sa conservation et de sa gestion.